

Greffes de peau. Le don entre vrais jumeaux, de leur vivant, autorisé par décret



La peau est désormais le « seul tissu » du corps qui peut être donné de son vivant pour une greffe, mais dans un cas très précis, le receveur devant être le vrai jumeau du donneur.

Paru dimanche au Journal officiel, [un décret donne un cadre juridique à une situation rarissime](#), après une première médicale qui avait fait grand bruit il y a quelques mois.

Franck Dufourmantelle, un homme brûlé sur la quasi-totalité du corps et condamné à mourir après un accident en septembre 2016, [avait été sauvé grâce à la greffe de peau provenant de son jumeau homozygote Éric](#). Les chirurgiens avaient dévoilé leur cas en novembre 2017.

Le décret dispose que « **la peau est le seul tissu pouvant être prélevé sur une personne vivante** ». Précision essentielle: « **le prélèvement de la peau sur donneur vivant ne peut être effectué que sur un donneur majeur dans le but de greffer son jumeau monozygote pour le traitement de lésion ou brûlure, étendue et engageant son pronostic vital** ».

Les greffes peuvent concerner des organes (rein, foie, coeur, poumon...) ou des tissus (peau, cornées, os, valves cardiaques, tendons...).

Dans le cas des organes, les prélèvements viennent majoritairement de personnes décédées, mais aussi parfois de personnes vivantes, essentiellement pour le rein, voire un lobe de foie. Les modalités de ces « **dons du vivant** » sont strictement encadrées dans la loi de bioéthique.

Pas de phénomène de rejet

Concernant les tissus transplantés depuis un donneur vivant, « **rien n'était explicitement écrit. Il fallait préciser quels types de tissus pouvaient être concernés** », a expliqué le professeur Olivier Bastien, de l'Agence de biomédecine.

L'utilisation de la peau de donneur décédé est classique chez les grands brûlés, mais cette peau est systématiquement rejetée au bout de quelques semaines. Elle doit être remplacée régulièrement en attendant que la peau du receveur se régénère.

L'avantage d'une greffe de peau entre vrais jumeaux est qu'il n'y a pas de rejet, sans pour autant que le receveur prenne de traitement, puisque les vrais jumeaux ont un patrimoine génétique identique.

Source : Ouest France le 11/06/2018 à 18h15